



DOJO SHIN GI TAI BORGO JUDO
REGLEMENT INTERIEUR 2017 / 2018

Ce règlement précise quelques points pour le bon fonctionnement de l'association.

Composition du bureau :

Président : Eugène Mariotti	Secrétaire : Stéphanie Picard
Trésorier : Vincent Picard	Membres actifs : Lydia Franceschi, Zorra Gaouzi
Professeur : Frédéric Durand	

Cotisation :

1. Pour faire du judo, l'acquisition d'une licence fédérale est obligatoire. Elle doit être réglée une fois à l'inscription, ainsi que des frais liés au fonctionnement du club (frais de ligue).
2. La cotisation annuelle peut être révisable chaque année.
3. Tout trimestre commencé est dû.
4. Un certificat médical de contre-indication à la pratique du judo devra être fourni pour toute demande de remboursement.
5. Pendant les vacances scolaires et jours fériés les cours n'auront pas lieu.
6. En septembre, nous demandons le règlement de la licence et de la cotisation (cotisation à l'année ou 3 chèques encaissés au début de chaque trimestre). Aucune espèce ne sera acceptée pour des raisons de traçabilité. Les chèques seront libellés à l'ordre du club (Shin Gi Tai Borge Judo).

Conditions d'inscription :

Fournir à l'inscription :

1. Un certificat médical d'aptitude au judo, valable pour la saison en cours, indiquant « apte à la compétition ». En cas de non présentation de ce document au bout de 15 jours après l'inscription, l'accès au tatami sera refusé.
2. Une décharge de responsabilité remplie et signée le jour de l'inscription.
3. Une photo d'identité du licencié.
4. Une photocopie de l'ARS (Allocation Rentrée Scolaire) si vous en bénéficiez.
5. En cas de paiement en trois fois de la cotisation annuelle, les trois règlements devront impérativement être donnés le jour de l'inscription. Ils seront encaissés la première semaine de chaque début de trimestre.

Responsabilité du club :

1. Les parents sont responsables de leurs enfants jusqu'à l'arrivée du professeur sur le tatami. Pour les enfants qui attendent dans l'enceinte du complexe sportif, les parents doivent impérativement les surveiller afin d'éviter toute dégradation du site.
2. En cas de problème survenu lors du trajet parking – Dojo ou Dojo – parking, le club ne peut être tenu responsable.

Voir suite au dos →

Assiduité, propreté :

1. Les adhérents doivent arriver à l'heure à leur cours et ne peuvent le quitter sans l'autorisation du professeur.
2. Assiduité, persévérance et participation sont les clés de la réussite.
3. Les adhérents doivent se présenter au cours dans un état de propreté adéquat : pieds, mains, ongles courts et kimono.

Accueil des enfants handicapés :

Le Shin Gi Tai Borgo Judo accueille les enfants handicapés sans cours spécifique. Le principe de l'entraide mutuelle ayant été retenu comme principe de fonctionnement du club, les enfants handicapés pratiquent le judo avec les autres adhérents. Afin de réussir cette intégration, qui doit entraîner des progrès, et afin de ne pas perturber le fonctionnement des cours, il faut veiller au respect d'un équilibre au sein de chaque cours. Le comité directeur doit veiller à cet équilibre. Afin de le lui permettre il est décidé que :

1. Toute personne inscrivant un adhérent handicapé doit le signaler sur la fiche d'inscription. Il sera inscrit à la Fédération du Sport Adapté (FFSA).
2. Le comité directeur validera son inscription définitive en l'affectant dans un groupe qui ne correspond pas forcément à sa tranche d'âge, avec une périodicité qui n'est pas forcément celle des autres adhérents, avec des conditions qui ne pourront pas être transgressées (ex : aide d'un éducateur spécialisé sur place, durée du cours...).
3. Ces deux conditions sont nécessaires à l'inscription de tout adhérent handicapé. Elles s'ajoutent aux autres conditions du règlement intérieur.

Non-respect du présent règlement :

En cas de non-respect du présent règlement, des sanctions pourront être prises par le comité directeur du Shin Gi Tai Borgo Judo.

Nom et prénom de l'adhérent :

Date :

Signature de l'adhérent ou de son représentant légal (si mineur)

Signature avec mention : « lu et approuvé »



Shin Gi Tai Borgo Judo

Frédéric Durand 06 86 94 56 16

Mail : shingitai.borgo@gmail.com

Site Web : <http://borgojudo.fr>